

SYSTEME D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION
ADMINISTRATIVE

SICAD
(Annexe n°1)

Guide du Citoyen

Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

Référence : Arrêté du ministre de l'enseignement supérieur en date du
„J.O. R. T. n°

Organisme : Office des Oeuvres Universitaires.

Domaine de la prestation : Hébergement et Restaurations Universitaires.

Objet de la prestation : Hébergement universitaire des nouveaux étudiants.

Conditions d'obtention de la prestation

- Les étudiants inscrits dans l'un des établissements d'Enseignement Supérieur relevant du ministère de l'Enseignement Supérieur.
- Le lieu de résidence des parents de l'étudiant doit être situé au delà de 30 km de l'Etablissement d'Enseignement.
- Répondre aux priorités de résidence fixées annuellement par le ministère de l'enseignement supérieur.

Pièces à fournir

- 1)- Formulaire dûment rempli à retirer du lycée d'origine.
- 2)- La fiche d'affectation d'orientation universitaire.
- 3)- Certificat de résidence des parents.
- 4)- Attestation de travail des parents.
- 5)- Certificat Médical de l'étudiant .

- 6)- Trois (03) photos d'identité.
- 7)- Quatre (04) enveloppes affranchies portant l'adresse du candidat.
- 8)- Photo copie de la carte d'identité nationale du candidat.

| Etapes de la prestation | Intervenants | Délais |
|-------------------------------------|--------------------------------------|--------|
| 1)- Dépôt du dossier d'hébergement. | - Office des Oeuvres Universitaires. | |
| 2)- Réponses aux demandes. | Office des Oeuvres Universitaires. | |

Lieu de dépôt du dossier

Service : Hébergement et Restauration.
Adresse : Office des Oeuvres Universitaires.

Lieu d'obtention de la prestation

Service : Foyer Universitaire, ou par voie postale.

Délai d'obtention de la prestation

- Date de commencement des cours .

Références législatives et / ou réglementaires

- Circulaire Ministérielle.

SYSTEME D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION
ADMINISTRATIVE

SICAD
(Annexe n°2)

Guide du Citoyen

Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

Référence : Arrêté du ministre de l'enseignement supérieur en date du
„J.O. R. T. n°

Organisme : Office des Oeuvres Universitaires.

Domaine de la prestation : Hébergement et Restaurations Universitaires.

Objet de la prestation : Hébergement universitaire des anciens étudiants.

Conditions d'obtention de la prestation

- Les étudiants inscrits dans l'un des établissements d'Enseignement Supérieur relevant du ministère de l'Enseignement Supérieur.
- Le lieu de résidence des parents de l'étudiant doit être situé au delà de 30 km de l'Etablissement d'Enseignement.
- Répondre aux priorités de résidence fixées annuellement par le ministère de l'enseignement supérieur.

Pièces à fournir

- 1)- Formulaire de rénovation d'hébergement à retirer de l'administration du foyer ou de la direction générale au cours du mois de mai de chaque année universitaire.
- 2)- deux (02) enveloppes affranchies portant l'adresse de l'étudiant.
- 3)- Une photocopie de la Carte d'Identité Nationale.
- 4)- Certificat de résidence des parents.
- 5)- Attestation de travail des parents.
- 6)- Certificat médical de l'étudiant.
- 7)- Une attestation d'inscription.
- 8)- Trois (03) photos d'identité.
- 9)- Une attestation de réussite.

| Etapes de la prestation | Intervenants | Délais |
|---|---|--------|
| 1)- Dépôt du dossier de rénovation d'hébergement. | - Office des Oeuvres Universitaires et l'administration du foyer. | |
| 2)- Traitement des demandes. | Office des Oeuvres Universitaires et l'administration du foyer. | |

Lieu de dépôt du dossier

Service : l'administration du foyer universitaire ou l'office des oeuvres universitaires.

Lieu d'obtention de la prestation

Service : Foyer Universitaire.

Délai d'obtention de la prestation

- Date du commencement des cours.

Références législatives et / ou réglementaires

- Circulaire Ministérielle.